



Parti socialiste
vaudois

CONGRÈS ORDINAIRE

SAMEDI 4 MAI 2024 – 13h00
(ouverture des portes 12h15)
Salle polyvalente de LAVIGNY

Cahier du Congrès

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------------------------------------------------------------|----------|
| A. Règlement du Congrès ordinaire..... | 2 |
| B. Ordre du jour | 3 |
| C. Déroulement du Congrès..... | 4 |
| D. Liste des candidatures aux élections statutaires..... | 5 |
| E. Résolutions | 7 |

A. Règlement du Congrès ordinaire

1. Nous n'aborderons que les points à l'ordre du jour.
2. Les **temps de parole** pour la présentation des candidat·e·s aux élections suivantes sont ainsi définis :
 - Présidence : 5 minutes maximum
 - Vice-présidence : 3 minutes maximum
 - Comité directeur : 2 minutes maximumLes candidat·e·s aux élections absent·e·s du Congrès et dûment annoncé·e·s peuvent faire une présentation via une vidéo pré-enregistrée.
3. L'**élection à la présidence (8.1)** a lieu au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour, à la majorité simple dès le deuxième. Chaque électrice/électeur dispose d'un suffrage. Il n'est pas tenu compte des bulletins blancs pour le calcul de la majorité absolue. Si le nombre de candidatures est égal au nombre de postes à pourvoir, l'élection peut avoir lieu à main levée.
4. L'**élection à la vice-présidence (8.3)** a lieu au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour, à la majorité simple dès le deuxième. Chaque électrice/électeur dispose d'un nombre de suffrages égal à celui du nombre de postes à pourvoir. Il n'est pas tenu compte des bulletins blancs pour le calcul de la majorité absolue. Si le nombre de candidatures est égal au nombre de postes à pourvoir, l'élection peut avoir lieu à main levée.
5. L'**élection au Comité Directeur (8.4)** se fait à bulletin secret (scrutin à un tour). Conformément à l'art. 22 al. 5 de nos statuts: « chaque bulletin doit au minimum contenir autant de noms que la moitié du nombre de sièges à pourvoir. » Afin de favoriser une représentation de toutes les régions, le Congrès décide que doivent figurer sur le bulletin **au minimum 10 et au maximum 15 noms** désignés par une croix dans les cases prévues à cet effet. En cas d'égalité pour la 15^e et dernière place, l'ancienneté en qualité de membre du parti prime.
6. L'**élection des deux délégué·e·s du PSV au Congrès du PS Suisse (8.5)** a lieu au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour, à la majorité simple dès le deuxième. Chaque électrice/électeur dispose d'un nombre de suffrages égal à celui du nombre de postes à pourvoir. Il n'est pas tenu compte des bulletins blancs pour le calcul de la majorité absolue. Si le nombre de candidatures est égal au nombre de postes à pourvoir, l'élection peut avoir lieu à main levée.
7. Les décisions prises lors des points 1, 4, 6, 7, 8, 10 et 11 se font à main levée. Toutefois, un vote se fait à bulletin secret sur proposition d'un·e délégué·e appuyé·e par 30 voix.
8. Les résolutions donnant lieu à une prise de position du PS vaudois sont annoncés en ouverture du Congrès. Afin de permettre leur analyse par le Comité directeur, ils doivent être envoyés jusqu'au **dimanche 28 avril à midi**. Leur discussion a lieu au point 10.
9. Il n'y a de décision que sur les points 1, 4, 6, 7, 8, 10 et 11

Ce règlement doit être adopté par une majorité des trois-quarts.

B. Ordre du jour

- 1.** Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Congrès
- 2.** Mot de bienvenue des autorités
Claude Philipona, syndic de Lavigny
- 3.** Mot de bienvenue du Président de la section d'Aubonne
Daniel Barbezat
- 4.** Election des scrutatrices et scrutateurs
- 5.** Informations et communications
- 6.** Rapport de la Présidence du PSV
- 7.** Rapports statutaires
 - 7.1 Du Groupe socialiste du Grand Conseil
 - 7.2 Du Groupe des socialistes aux Chambres fédérales
 - 7.3 Des délégué·e·s du PSV au PS Suisse
 - 7.4 De la Jeunesse socialiste vaudoise, des Femmes socialistes vaudoises et du Groupe PS60+ Vaud
 - 7.5 Du Comité directeur
 - 7.6 Comptes 2023
 - 7.7 Rapport de la fiduciaire, des vérificateurs·trices des comptes et des décharges
- 8.** Elections statutaires
 - 8.1 Election à la présidence du PSV
 - 8.2 Vote sur le nombre de Vice-président·e·s éligibles
 - 8.3 Election à la vice-présidence du PSV
 - 8.4 Election au Comité directeur
 - 8.5 Election des délégué·e·s du PSV au Congrès du PS Suisse
 - 8.6 Election des vérificateurs·trices des comptes
 - 8.7 Election à la Commission de recours
- 9.** Perspectives et enjeux du PS Vaudois
- 10.** Résolutions
- 11.** Congrès à venir
- 12.** Divers
- 13.** Clôture et apéritif

C. Déroulement du Congrès

Election du Président du PSV (point 8.1)

- Discours de 5 minutes par candidat. L'ordre de passage sera tiré au sort.
- La parole sera donnée à la salle.

Election des Vice-président.e-s du PSV (point 8.3)

- Discours de 3 minutes par candidat.e. L'ordre alphabétique par le nom de famille définit leur passage.
- La parole sera donnée à la salle.

Election des membres du Comité directeur du PSV (point 8.4)

- Discours de 2 minutes par candidat.e. L'ordre de passage a été tiré au sort par les membres du Comité directeur.

D. Liste des candidatures aux élections statutaires

| Candidat-e-s | Section | Ordre du jour |
|---------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------|
| Présidence (1 place – 1 candidat) | | Point 8.1 |
| Pilloud | Romain | Montreux |
| Vice-présidence (min. 2 places – 4 candidat-e-s) | | Point 8.3 |
| Démétriadès | Alexandre | Nyon |
| Pedroli | Sébastien | Payerne |
| Pilault | Virginie | Grandson |
| Tran-Nhu | Thanh-My | Lausanne |
| Comité directeur (15 places – 19 candidat-e-s) | | Point 8.4 |
| 01) Morel | Nicolas | Lausanne |
| 02) Genton | Gaspard | Yverdon-les-Bains |
| 03) Henrioud | Mehdy | Bourg-en-Lavaux |
| 04) Fürhoff | Michaël | Morges |
| 05) Fatio | Eric | Pays-d'Enhaut |
| 06) Barthélémy | Ludivine | Broye |
| 07) Damon-Schaerer | Preeti | Lausanne |
| 08) Barbezat | Daniel | Aubonne |
| 09) Tye | Robert | Gros-de-Vaud |
| 10) Aubert | Mireille | Bussigny |
| 11) Bourban | Fabien | Lausanne |
| 12) Butera | Sonya | Crissier |
| 13) Pochon | Françoise | Gros-de-Vaud |
| 14) Solazzo | Claudio | Nyon |
| 15) Macheret | Julia | Ollon |
| 16) Macchia | Laura | Payerne |
| 17) Bussy | Cédric | Vevey et Cercle de Corsier |
| 18) Schnorhk | Nicolas | Ecublens |
| 19) Cressier | Jean-Luc | Moudon |
| Délégué-e-s du PSV au Congrès du PSS | | Point 8.5 |
| Clément | Elisabeth | Cossonay |
| Deriaz | Philippe | Morges |
| Election des vérificateur-s de comptes | | Point 8.6 |
| Dallinge | Aymeric | Bex |
| Storari | Chiara | Renens |
| Gerassimidis | Yannis | Lausanne |
| Election de la commission de recours | | Point 8.7 |
| Cherpillod | Anne | Bourg-en-Lavaux |
| Neu | Jean-François | Bourg-en-Lavaux |
| Thiery | Arnaud | Lausanne |
| Schwaab | Jean-Christophe | Bourg-en-Lavaux |

N.B. : les présentations des candidat-e-s seront disponibles un document annexe lors du Congrès. Il sera également envoyé par voie électronique à tou-te-s les membres dans les 3 jours précédant le Congrès.

E. Résolutions

Résolution Femmes socialistes vaudoises : être une femme en politique *A présenter au Congrès du 4 mai 2024*

Reflétant la sous-représentation chronique des femmes dans les sphères décisionnelles, de fortes différences de genre marquent encore la politique. Tout d'abord, le nombre de femmes reste dans la plupart des exécutifs et législatifs largement inférieur à celui des hommes. Depuis les élections de 2023, le Conseil National est composé de 38.5% de femmes, et le Conseil des Etats de 34.8%¹. Le Grand Conseil Vaudois est lui composé de 32.7% de femmes, juste en dessous de la moyenne suisse des législatifs cantonaux (33.9%). Au niveau des exécutifs communaux vaudois, en 2021, 31% des candidatures étaient féminines, pour 36% d'élues.² De plus, pour les femmes élues, la réalité de terrain s'avère bien souvent plus difficile. Ainsi, une enquête réalisée auprès des parlementaires fédéraux:ales en 2019³ avait mis en évidence que les élues (86.6%) sont plus souvent cible d'insultes que les élus (73.3%), et la différence est particulièrement marquante si l'on considère les attaques sexistes (élues: 87.9%, élus: 5.5%).

La participation des femmes est au cœur de l'engagement socialiste. Alors que des initiatives ont été promises au fil des ans, la présente résolution demande qu'un groupe de travail réunissant des membres du Comité directeur du PSV et des Femmes Socialistes Vaudoises soit créé afin de proposer des solutions concrètes aux conséquences des tendances susmentionnées:

Approche proactive: recrutement des femmes et répartition des rôles

- Comment s'assurer, et suffisamment en amont des élections, que les sections suivent effectivement et sans heurts les recommandations visant à s'engager à présenter des listes paritaires (art. 8 al. 2a, des statuts du PSV)?
- Comment s'assurer que la manière de constituer les listes électorales, des règles utilisées pour l'ordre des candidatures (par ex., zébrage) aux

1) https://www.swissinfo.ch/fre/economie/parlement-de-milice_plus-d-un-%c3%a9lu-suisse-sur-deux-se-ditvictime-de-menaces/44993582

2) uniquement sur les communes avec le système Votelec
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/befh/Actualit%C3%A9s/Actualit%C3%A9s_2022/Chiffres_Egalite-2022_web.pdf

3) <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/elections/femmes-elues.html#289574489>

considérations plus globales (par ex., présenter un homme au Conseil d'Etat sans présenter plus de femmes au Conseil National) ne désavantage pas les candidatures féminines ?

- Comment s'assurer que les femmes socialistes élues ou siégeant dans des organes du PSV et des sections soient incitées à occuper des postes-clés?

Approche réactive: soutien des femmes engagées en politique face au sexisme

- Comment apporter du soutien aux femmes socialistes engagées en politique lorsqu'elles sont victimes d'insultes et de menaces par des personnes externes au parti ?
- Comment apporter du soutien aux femmes socialistes lorsqu'elles perçoivent du sexisme à l'intérieur du parti?

Les prochaines élections étant celles des communales en 2026, il serait jugé utile d'effectuer un rendu une année en amont, à savoir pour **mars 2025**, permettant à tout le parti d'anticiper le besoin de renforcer sa politique paritaire et égalitaire. Les mesures proposées pourraient alors être également mises en place pour les échéances électorales suivantes (cantonale et fédérale, en 2027). De plus, les FSV soutenant et défendant **toute personne pouvant être sujette à de la discrimination** du fait de son identité, elles encourageront le PSV à déterminer comment les solutions préconisées par le groupe de travail pourraient également être appliquées à d'autres minorités.

Pour les Femmes socialistes vaudoises :

Oriane Sarrasin, députée

Brenda Tuosto et Laurie Willommet, membres du comité

Recommandation de vote du Comité directeur : OUI